

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :  
COMMISSION  
CONSULTATIVE  
DES SERVICES  
PUBLICS  
LOCAUX**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **19 JUIN 2020**

**Procurations :**

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents :** Néant

**Secrétaire :** Mme GAIANI Audrey

Il est rappelé à l'assemblée que les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation d'avoir une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire ou son représentant comprend 4 membres de l'assemblée délibérante, désignés par application de principe de la représentation proportionnelle et 4 représentants des associations locales ou d'usagers nommés par le Conseil Municipal.

Cette commission pourra associer à ses travaux avec voix consultative, toute personne qualifiée et dont l'audition sera utile en adéquation avec l'ordre du jour et qu'elle sera appelée à examiner les documents suivants :

- Les rapports établis par les délégataires de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public délégué. Les bilans d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

La compétence de la commission consultative se décline en trois pouvoirs :

- ✓ Un pouvoir de proposition permettant d'inscrire à l'ordre du jour, sur demande de la majorité des membres, l'élaboration de toute proposition visant à l'amélioration des services publics locaux,
- ✓ Un pouvoir de contrôle sur le rapport présenté par les délégataires,
- ✓ Un pouvoir d'émettre des avis sur les projets de délégation de service public ainsi que sur les projets de création de régies dotées de l'autonomie financière.

Dans notre collectivité, les services publics délégués suivants sont actuellement concernés par les travaux de cette commission : la distribution d'énergie électrique et de gaz, la gestion de la fourrière automobile, la restauration scolaire et l'Aire d'Accueil de Camping-cars.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

Il est proposé la composition suivante pour cette commission :

4 représentants du Conseil Municipal :

- Mme Jacqueline RATABOUIL
- M. Giovanni ZAMAÏ
- M. Jean-François VERONIN-MASSET
- M. Jean-Louis PINEL

4 représentants des usagers des services publics concernés :

- Mme Nadine VICARIO
- M. Edgard LLOPIS
- M. Jean TIRAND
- M. Jacques BONNAFOUS

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** comme suit, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

**4 représentants du Conseil Municipal :**

- Mme Jacqueline RATABOUIL
- M. Giovanni ZAMAÏ
- M. Jean-François VERONIN-MASSET
- M. Jean-Louis PINEL

**4 représentants des usagers des services publics concernés :**

- Mme Nadine VICARIO
- M. Edgard LLOPIS
- M. Jean TIRAND
- M. Jacques BONNAFOUS


**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L.2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,  
  
Patrick MAUGARD